

**NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020
COMMUNE DE MARIN**

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

I – Eléments de contexte

II – Budget principal

1 La section de fonctionnement

- a) Priorités du budget
- b) Les principales ressources et charges de la section
- c) La fiscalité
- d) Les dotations de l'Etat

2 La section d'investissement

- a) Priorités du budget
- b) Les principales ressources et charges de la section
- c) Les principaux projets de l'année
- d) Les subventions d'investissement prévues

3 Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- a) Evolution de la dotation globale de fonctionnement
- b) Evolution des dotations de l'Etat
- c) Section de fonctionnement – Répartition des dépenses
- d) Section d'investissement – Répartition des dépenses
- e) Principaux ratios
- f) Endettement de la collectivité

III – Budget annexe de l'eau

- a) Généralité
- b) Vue d'ensemble du budget primitif

IV – Budget annexe caveaux

- a) Généralité
- b) Vue d'ensemble du budget primitif

V – Montant consolidé des trois budgets

I – Éléments de contexte

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune de MARIN.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 31 juillet 2020 et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile 2020.

Le budget 2020 a été voté le mardi 30 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été présenté et débattu le 15 juin 2020 en commission finance. Il a été établi avec la volonté :

- de proposer un budget prévisionnel en équilibre,
- provisionner les dépenses obligatoires ainsi que les dépenses pour des opérations nouvelles nécessaires au regard des besoins diagnostiqués, priorisés dans le cadre d'une démarche à fois pragmatique, préventive et prospective,
 - maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant et promouvant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, du conseil départemental et de la Région ainsi que de l'intercommunalité chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir en investissant des projets d'achats ou d'aménagement des espaces et voies de circulation publiques, dans une logique d'investissement et de développement durable.

Pour rappel, la Commune gère trois budgets distincts :

1. Budget principal
2. Budget annexe de l'eau potable
3. Budget annexe des caveaux

II - BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL

1 La section de fonctionnement

a) Priorités du budget

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal qui représente 38 % du budget principal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux qui représente 13 %, les achats de matières premières et de fournitures qui représente 9 %, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations qui représente 13 %, et les intérêts des emprunts à payer, soit 2,3 %.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 782 289 € euros, intégrant 207 773 € d'excédent de fonctionnement reporté de l'année précédente.

Les recettes de fonctionnement des communes ont globalement beaucoup baissé du fait d'aides de l'État en constante diminution équivalent pour la commune de Marin à 99 293 euros de recettes en moins perçues depuis l'année 2014.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux (soit 802 269 euros en 2019 et 823 816 euros de prévision pour 2020)
- Les dotations versées par l'État

b) Les principales ressources et charges de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
011 Dépenses courantes	445 030,55 €	Excédent brut reporté	207 773,55 €
012 Dépenses de personnel	669 700 €	70 Recettes des services	4 709 €
65 Autres dépenses de gestion courante	237 427 €	73 Impôts et taxes	1 080 416 €
66 Dépenses financières	41 000 €	74 Dotations et participations	420 841 €
67-68 Dépenses exceptionnelles	3 500 €	75 Autres recettes de gestion courante	34 050 €
014 Fiscalité reversée	102 500 €	77 Recettes exceptionnelles	4 500 €
022 Dépenses imprévues		76 Recettes financières	

Total dépenses réelles	1 499 157,55 €	013 Autres recettes	30 000 €
042 Charges (écritures d'ordre entre sections)	27 232 €	Total recettes réelles	1 574 516 €
023 Virement à la section d'investissement	255 900 €	040 Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 782 289,55 €	Total général	1 782 289,55 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 concernant les ménages

- Taxe d'habitation : 15,59 %
- Taxe foncière sur le bâti : 15,35 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 39,72 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 823 816 €

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 248 196 euros soit une baisse de 1 504 euros par rapport à l'an passé.

2. La section d'investissement

a) Priorités du budget

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

– en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Les principales ressources et charges de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Solde d'investissement reporté	115 620,08 €	021 Virement de la section de fonctionnement	255 900 €
16 Remboursement d'emprunts	143 932 €	10222 FCTVA	22 182 €
21 Acquisitions	410 691 €		
2313 Travaux de bâtiments	208 495 €	1068 Mise en réserves	250 000 €
2315 Travaux de voirie	707 796,92	024 Cessions d'immobilisations	327 038 €
Autres travaux		10226 Taxe aménagement	70 000 €
10 Autres dépenses	1368 €	13 subventions	184 213 €
27 Autres immobilisation financières	48 662 €	16 Emprunt	500 000 €
040 Charges (écritures d'ordre entre sections)		040 Produits (écritures d'ordre entre section)	27 232 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	225 813 €	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	225 813 €
Total général	1 862 378 €	Total général	1 862 378 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 et estimations prévisionnelles sont les suivants :

- ⇒ Achat de terrain pour l'élargissement du chemin du Stade – 56 000 €
- ⇒ Équipement achat d'une tondeuse d'une benne à tracteur - 22 000 €
- ⇒ Équipements écoles, mairie et bibliothèque et de sécurité et sportifs (meuble cantine en inox, étagère archives, meuble bibliothèque, panneau affichage mairie, débriflateurs, tables de pingpong, cages baskets, ordinateur) – 15 300 €
- ⇒ Travaux dans les écoles (sol maternelle, porte fenêtre) — 16 500 €
- ⇒ Équipements bâtiments mairie – local archives, installation téléphonique – 8 000 €
- ⇒ Finition toitures du logement d'urgence communal -18 000 €
- ⇒ Finition local commercial Rouchaux sanitaire et carrelage - 20 000 €
- ⇒ Sécurisation équipements Hangard technique – 7 000 €
- ⇒ Sécurisation voirie communale – 100 002,92 €
- ⇒ Réaménagement et sécurisation chemin du Stade – 490 000 €

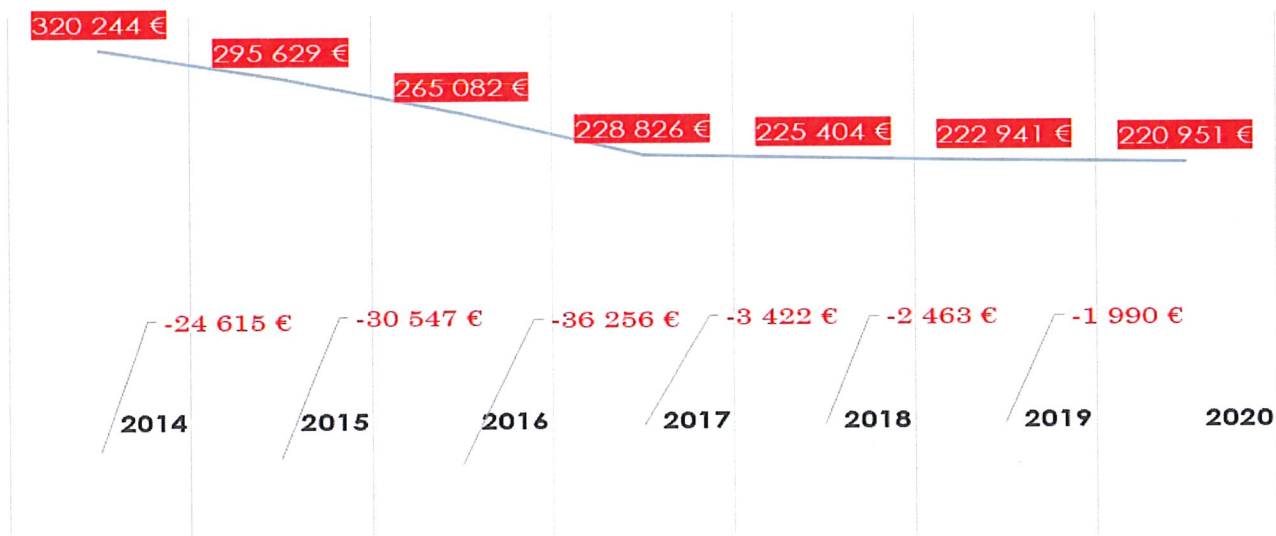
d) Les subventions d'investissements prévues :

- de la Région : 24 213 €
- du Département : 160 000 €

3. Les données synthétiques du budget — Récapitulation

a) Recettes de fonctionnement

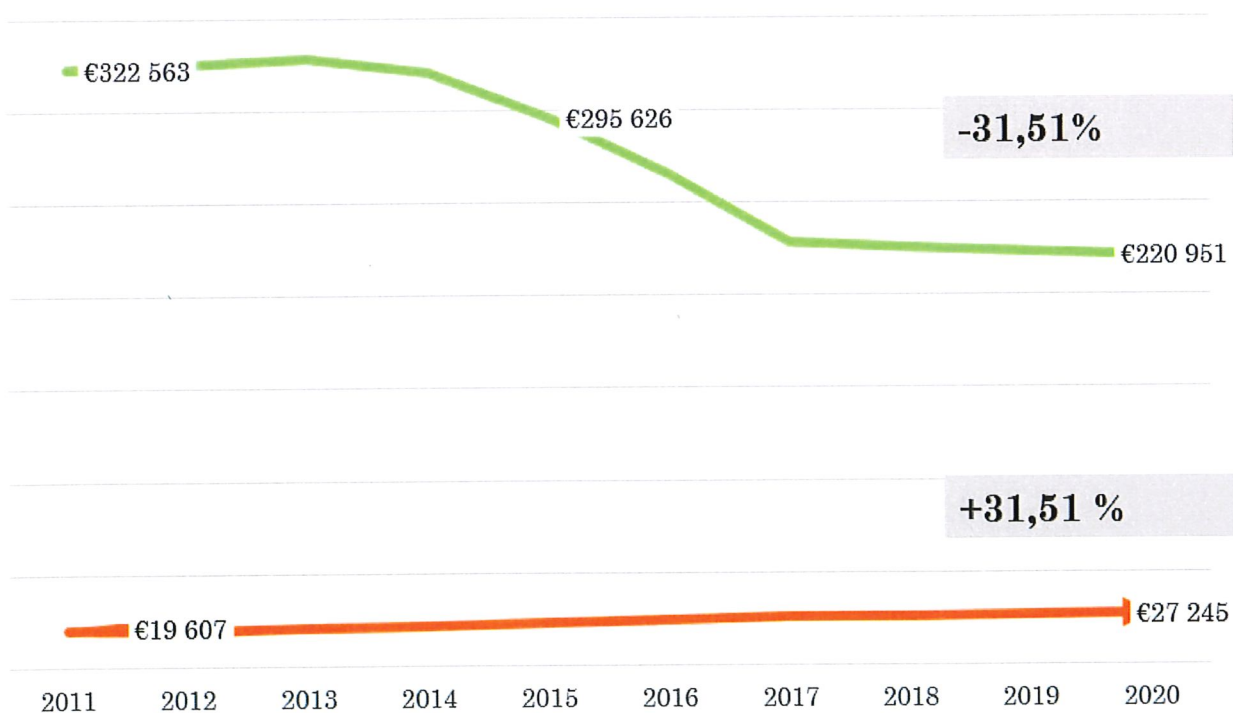
Évolution Dotation Globale de fonctionnement

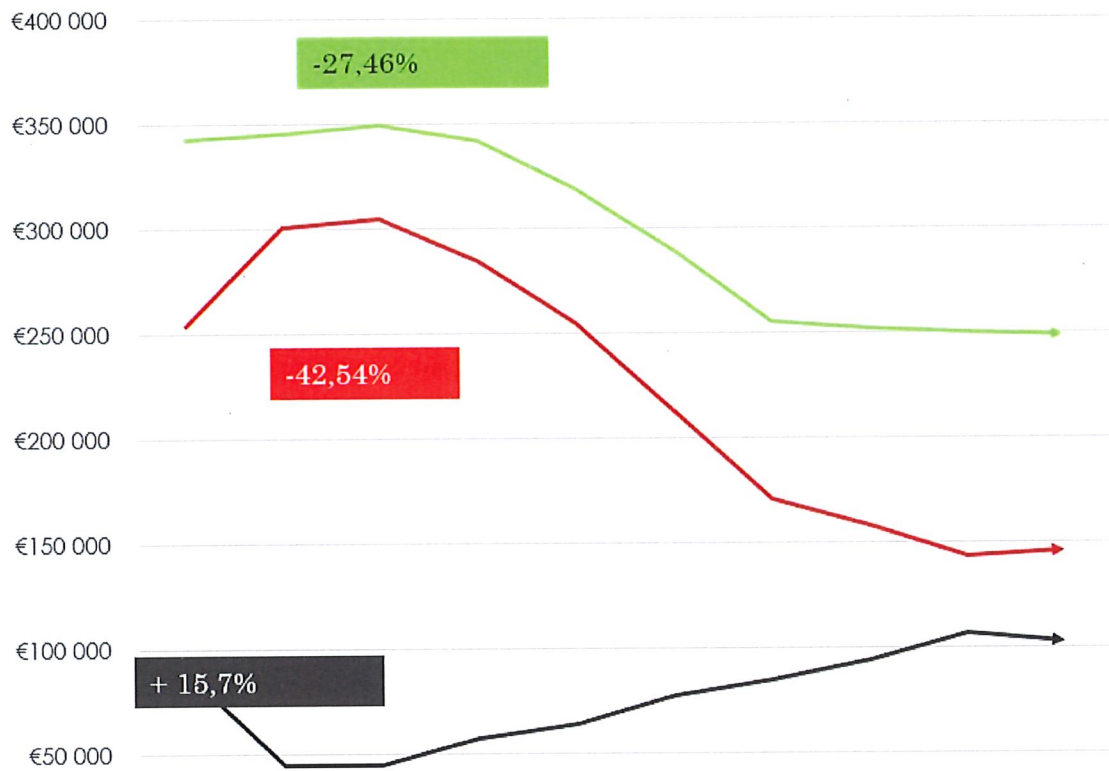


Total des différentiels cumulés - 99 293 €

b) Evolution des dotations de l'Etat

➔ Dotation Générale Forfaitaire ➔ Dotation de Solidarité Rurale

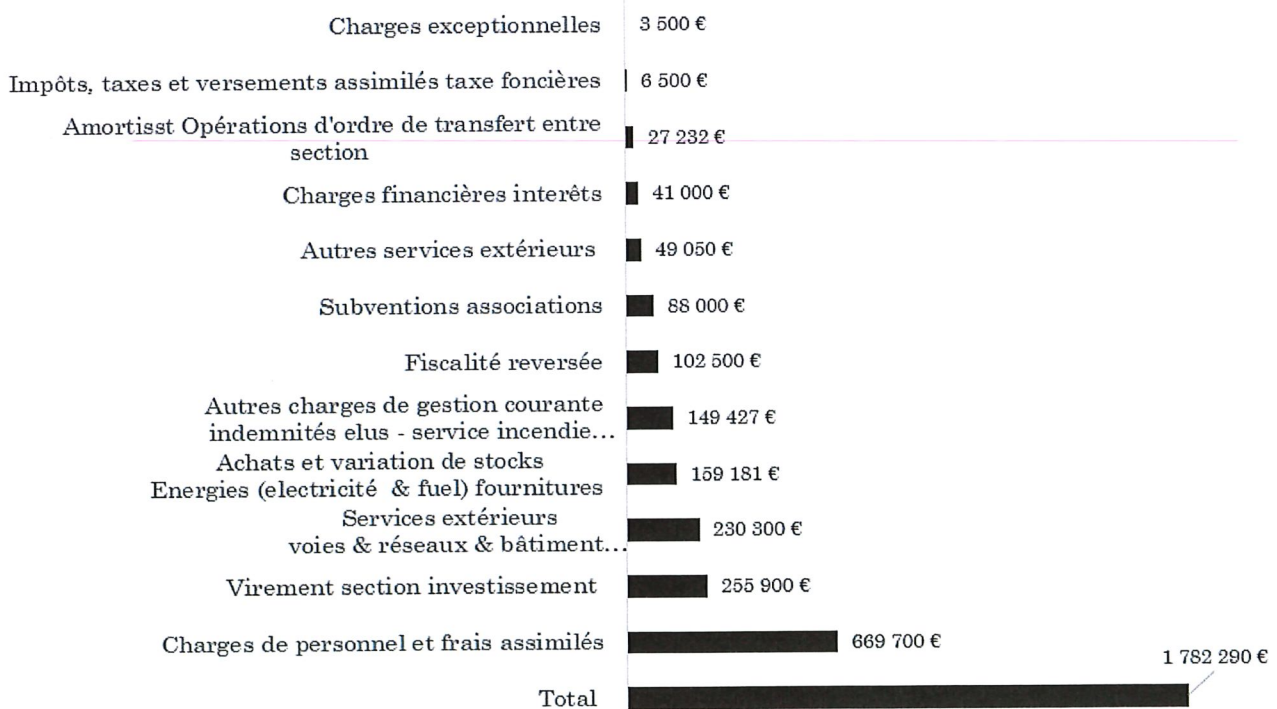




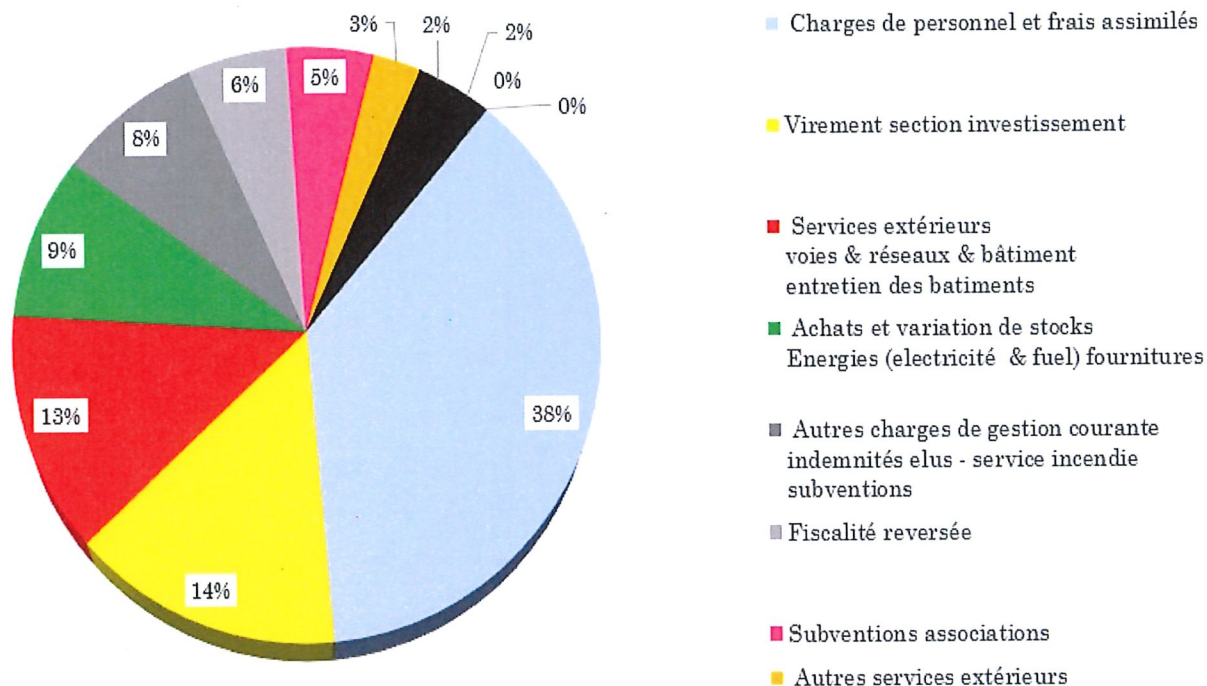
€0

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
→ Fiscalité reversée à l'Etat	€88 596	€44 298	€44 233	€56 891	€63 853	€77 042	€84 726	€93 543	€106 468	€102 500
→ Dotations	€342 143	€344 762	€348 939	€341 422	€318 568	€289 318	€254 920	€251 593	€249 700	€248 196
→ Recettes	€253 547	€300 464	€304 706	€284 531	€254 715	€212 276	€170 194	€158 050	€143 232	€145 696

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement BP 2020

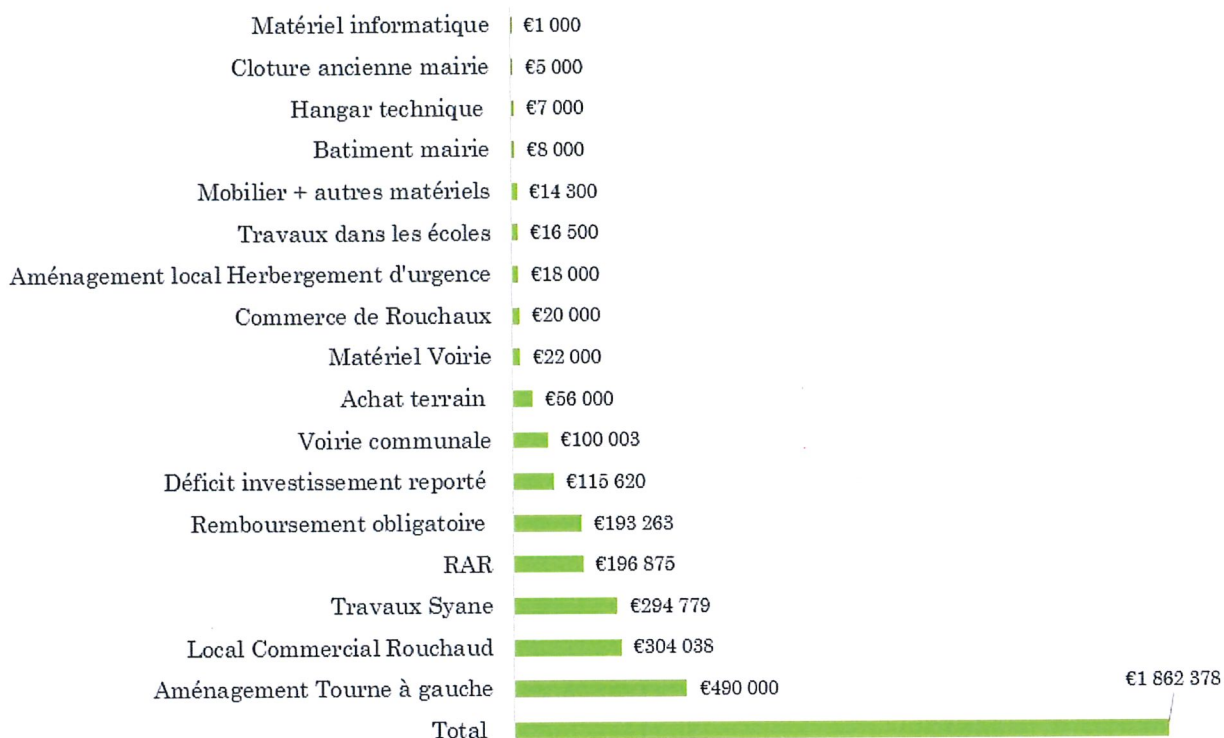


c) Section d'investissement

Recettes et dépenses d'investissement :
réparties comme suit :

– dépenses : crédits reportés 2019 :	196 875 €
nouveaux crédits :	1 665 503 €
TOTAL :	1 862 378 €
– Recettes : crédits reportés 2019 :	524 213 €
nouveaux crédits :	1 338 165 €
TOTAL :	1 862 378 €

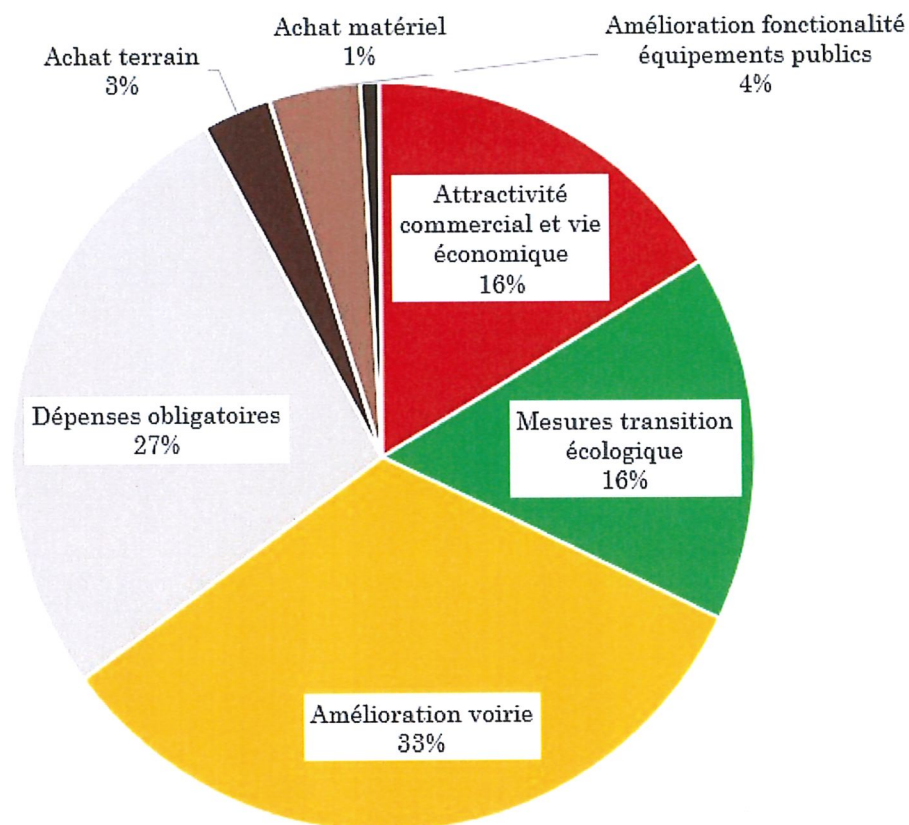
Répartition des dépenses d'investissement



Les principales nouvelles dépenses d'investissement



Répartition des dépenses d'investissement



d) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 499 157,55 €/1840 habitants = 814,76 €
Produit des impositions directes/population : 823 816 € /1840 habitants = 447,73 €
Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 574 516 € / 1840 habitants = 855,72€

e) Endettement de la collectivité

Encours de la dette / population au 01/01/2020 : 1 008 748,10 / 1840 habitants = 548,23 €
Le remboursement du capital des emprunts = 142 947,57 €
Remboursement des intérêts des emprunts = 40 610,22 €
Total Annuités de la dette de l'exercice = 183 557,79 €

III - BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

a) Généralités :

Le service public d'eau potable assure la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine. La distribution d'eau potable est une compétence obligatoire des communes :

La commune exploite le service en régie, c'est-à-dire qu'elle gère directement par ses propres moyens en personnel et en matériel. Les charges de personnel sont prises en compte dans le budget principal de la collectivité.

Les services publics d'eau potable est un service public industriel et commercial (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu.

b) Vue d'ensemble du budget primitif

Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 Dépenses courantes	153 650,00 €	Excédent brut reporté	€
012 Dépenses de personnel		70 Recettes liées à la vente d'eau et travaux de raccordement facturés	199 600 €
014 Reversement de redevances	32 150 €	74 Subvention exceptionnelle du budget principal	37 000 €
65 Autres charges de gestion	400 €		
66 Dépenses financières	3 400 €		
67 Charges exceptionnelles	605 €		
Total dépenses réelles	190 205 €		
Déficit reporté	13 497 €	013 Autres recettes	€
042 Charges (écritures d'ordre entre sections)	39 576 €	Total recettes réelles	236 600 €
023 Virement à la section d'investissement	€	040 Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 678 €
Total général	243 278 €	Total général	243 278 €

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001 Solde d'investissement reporté	€	001 Excédent antérieur	15 015,69 €
16 Remboursement d'emprunts	19 104 €	021 Virement de la section de fonctionnement	€
21 Acquisitions	2 500 €	10222 FCTVA	16 000 €
2315 Travaux	53 309,69 €	13 subventions	
		16 Emprunt	
040 Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 678 €	040 Produits (écritures d'ordre entre section)	39 576 €
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	225 813 €	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	€
Total général	81 591,69 €	Total général	81 591,69 €

IV - BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE CAVEAUX

a) Généralités :

Ce budget annexe retrace les constructions et les ventes de caveaux au cimetière.

Ce budget est soumis à la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux. A ce titre, l'engagement des dépenses est obligatoire et l'assujettissement à la TVA est de droit. Ce budget doit obligatoirement comptabiliser les stocks de caveaux. C'est donc un budget particulièrement technique, puisque les écritures comptables de gestion des stocks émargent sur les deux sections.

Pour rappel au 31/12/2019, il reste 22 caveaux en stock

b) Vue d'ensemble du budget primitif

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Virement à la section d'investissement	28 233.95	Vente de caveaux	28 233.95
Variation des stocks de produits	28 233.95	Variation des stocks de produits	28 233.95
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	56 467.90	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	56 467.90

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Déficit antérieur	28 233.95	Prélèvement section de fonctionnement	28 233.95
Annulation de stock	28 233.95	Constation du stock final	28 233.95
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	56 467.90	Sous-total RECETTES INVESTISSEMENT	56 467.90

V – MONTANTS CONSOLIDES DES TROIS BUDGETS

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	1 782 289.55	1 782 289.55	1 862 378.00	1 862 378.00
Eau	243 278.00	243 278.00	81 591.69	81 591.69
Caveaux	56 467.90	56 467.90	56 467.90	56 467.90
TOTAL	2 082 035.45	2 082 035.45	2 000 437.59	2 000 437.59

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Marin le 30 juin 2020
Le Maire,
Pascal CHESSEL,

